

Artiste-auteur, classifier ses activités pour entreprendre

DESCRIPTION

Cette formation vous permettra de classifier vos activités (commerciales, artisanales, libérales et artistiques) en fonction de votre éligibilité ou non au régime de l'artiste auteur

Cette formation intègre le parcours pour entreprendre dans les arts visuels en tant que premier module d'un socle de 3 formations indissociables, permettant d'avoir une vision globale du statut d'artiste-auteur : Artiste auteur classifier ses activités pour entreprendre (module 1), Comprendre la gestion fiscale et sociale en tant qu'artiste-auteur (module 2) et Déclarer son activité d'artiste-auteur (module 3). Le parcours propose également 5 modules complémentaires, pouvant être suivis indépendamment les uns des autres.

PUBLIC

Arts visuels

Public domicilié en Bourgogne -Franche-Comté

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

→ Appréhender les spécificités du régime spécifique d'artiste-auteur et connaître les interlocuteurs professionnels liés à ce statut, notamment en s'appuyant sur les activités des participants.

CONTENU

Statuts :

- Définir la nature de l'activité exercée : artisanale, commerciale, libérale, artistique

L'artiste-auteur :

- Définitions
- Artiste professionnel
- Activités concernées
- Rémunérations
- Activités dites « accessoires »
- Les interlocuteurs

INTERVENANTS

Conseillers-formateurs interne à Culture Action

DUREE

3h

MÉTHODOLOGIE/MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Questionnement avec alternance à l'écoute pour travailler dans l'échange. A l'aide d'un questionnement approprié, le formateur permet à l'apprenant de construire ses connaissances par lui-même et de donner du sens aux éléments évoqués. Le stagiaire est incité à formuler ce qu'il sait, ce qu'il pense, ce qu'il se représente. Méthode active avec mise en situation au cas par cas pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants. Utilisation de la méthode Zeigarnik.

SUPPORTS DE FORMATION / MOYENS

En fonction du lieu de formation, l'espace peut changer mais contient à minima des bureaux mono ou biplaces pour les stagiaires, un vidéoprojecteur et paperboard pour le formateur. Un coin d'accueil avec thé, café à disposition pour les stagiaires lorsque le contexte sanitaire le permet. Accès wifi / réseau 4G non garanti.

Les documents pourront être envoyés par voie dématérialisée aux participants. Les participants s'engagent à ne pas diffuser ces documents.

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

Avant la formation, chaque participant est invité à compléter un formulaire permettant d'indiquer sa situation actuelle, son projet et ses attentes vis-à-vis de la formation. Un questionnaire d'auto positionnement peut lui être soumis avant la formation.

En cours de formation, évaluation orale basée sur des échanges et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires tout au long de l'action par un système de questions/réponses, cas pratique.

Validation : Un certificat de réalisation sera transmis par voie numérique à chaque stagiaire.

A froid, un formulaire demandant l'avis sur la formation ainsi que la satisfaction par rapport à l'attente initiale est envoyé par mail au stagiaire.

TARIF

Afin de permettre au plus grand nombre l'accès à nos formations nous adaptons nos tarifs, contactez-nous : 03 81 41 01 91 ou inscription@culture-action.org

Des possibilités de prise en charge financière existent en fonction de votre statut professionnel. Nous pouvons vous aider à trouver l'information.

Consultez la rubrique « [préparer sa formation](#) » sur notre site internet.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCES

- Remplir un dossier de pré-inscription : contactez-nous
- Être à jour de la contribution annuelle à l'association (10€ttc particuliers ou professions libérales et micro entreprise ou 30€ttc personne morale (association, entreprises, collectivités...)).
- Cette formation est proposée en présentiel et en distanciel : les dates et modalités sont consultables sur notre site. Il doit y avoir un effectif minimum de 4 inscriptions validées pour garantir une session (maximum : 12 participants)
- Les délais d'accès peuvent varier. Chaque organisme financeur dispose de son propre fonctionnement et impose des délais à respecter pour le dépôt de vos dossiers de demande pouvant aller jusqu'à 1 mois avant la date de début de la formation.

IMPORTANT :

- **La validation de l'inscription survient une fois l'ensemble de ces conditions acquittées et, le cas échéant, le devis signé avec mention « bon pour accord » qui avec les CGV et la fiche formation constituent le contrat pédagogique.**

Sous réserve de place disponible au moment de la réception.

ACCESSIBILITE

Nous sommes à l'écoute de tout besoin spécifique pour envisager une adaptation de nos formations (situation de handicap, difficulté en situation de formation...). Trouvons ensemble une solution.

Pour tout renseignement : 03 81 41 01 91